

REGLEMENT COMPLET**JEU CONCOURS « YUGIOH » CULTURA****Du 15/10/2014 au 02/11/2014 inclus****ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Cultura Sodival, Héliopolis Bat. B2, Avenue de Magudas, 33691 MERIGNAC, organise du 15 octobre au 2 novembre 2014 à minuit , un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») intitulé « YUGIOH » selon les modalités du présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Toute participation d'un mineur au Jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale (ou de son représentant légal).

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.5. Pendant sa durée, le Jeu est relayé sur :

1/ le site internet www.cultura.com

2/ les prospectus et PLV relayant l'opération

Les modalités de participation au Jeu sont indiquées sur les prospectus de l'opération (extrait de Règlement) et sur www.cultura.com

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, les candidats devront s'inscrire sur le site internet de Cultura Sodival : www.cultura.com

Une seule inscription au tirage au sort est autorisée (mêmes nom, prénom et adresse postale, étant entendu qu'une même personne ne peut s'inscrire plusieurs fois au jeu avec différentes adresses postales).

La société se réserve le droit de procéder à toutes vérifications.

La société n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 4 : SELECTION DES GAGNANTS

20 gagnants seront désignés au hasard parmi l'ensemble des inscrits. Le tirage au sort sera effectué le 4 novembre 2014. La publication des résultats sera ensuite mise en ligne dans un délai d'un mois sur le site www.cultura.com.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les lots seront envoyés directement au domicile des gagnants.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. À ce titre, L'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le jeu est composé des dotations suivantes :

Rang 1

. 1 « Accessory » : Legendary Card Sleeves - valeur unitaire	10,00 €
. 1 Accessory: Portfolio - 9 Pocket Vert - valeur unitaire	12,00 €
. 5 Astral Pack 5 - valeur unitaire	12,50 €
. 36 Battle Pack 1 Epic Dawn - valeur unitaire	90,00 €
. 36 Battle Pack 1 Epic Dawn - valeur unitaire	90,00 €
. 36 Battle Pack 1 Epic Dawn - valeur unitaire	120,00 €
. 1 Duelist League 19 - valeur unitaire	15,00 €
. 24 Duellist Alliance Booster 52 - valeur unitaire	120,00 €
. 1 Jeu YGO 3DS - valeur unitaire	30,00 €
. 1 Legendary Collection 5 - valeur unitaire	30,00 €
. 1 Malette de transport - valeur unitaire	15,00 €
. 2 Mega Tin 2014 - valeur unitaire	50,00 €
. 1 Nintendo 3DS XL - valeur unitaire	190,00 €
. 1 Noble Knights of the Round Table Box Set - valeur unitaire	40,00 €
. 2 Primal Origin Deluxe Edition - valeur unitaire	70,00 €
. 1 Sac besace - valeur unitaire	15,00 €
. 1 SD 28 Georgia Rampage - valeur unitaire	15,00 €
. 50 Star Pack 2014 - valeur unitaire	75,00 €
. 1 Star Pack 2014 Beginner's Kit - valeur unitaire	10,00 €

. 1 Starter Deck 2014: Space-Time Showdown - valeur unitaire	13,00 €
. 1 Structure Deck 27=royaume de Lumière - valeur unitaire	15,00 €
. 1 Structure Deck Cyber Dragon Revolution (SD26) - valeur unitaire	15,00 €

RANG 2

. 1 Accessory: Legendary Card Sleeves - valeur unitaire	10,00 €
. 1 Accessory: Portfolio - 9 Pocket Vert - valeur unitaire	12,00 €
. 5 Astral Pack 5 - valeur unitaire	12,50 €
. 36 Battle Pack 1 Epic Dawn - valeur unitaire	90,00 €
. 12 Booster 53 - valeur unitaire	60,00 €
. 1 Duelist League 19 - valeur unitaire	15,00 €
. 12 Duellist Alliance Booster 52 - valeur unitaire	60,00 €
. 1 Jeu YGO 3DS - valeur unitaire	30,00 €
. 1 Legendary Collection 5 - valeur unitaire	30,00 €
. 1 Malette de transport - valeur unitaire	15,00 €
. 2 Mega Tin 2014 - valeur unitaire	50,00 €
. 1 Nintendo 2 DS - valeur unitaire	130,00 €
. 1 Noble Knights of the Round Table Box Set	40,00 €
. 1 Primal OriginDeluxe Edition - valeur unitaire	35,00 €
. 1 Sac besace - valeur unitaire	15,00 €
. 1 SD 28 Georgia Rampage - valeur unitaire	15,00 €
. 10 Star Pack 2014 - valeur unitaire	15,00 €
. 1 Star Pack 2014 Beginner's Kit - valeur unitaire	10,00 €
. 1 Starter Deck 2014: Space-Time Showdown - valeur unitaire	13,00 €
. 1 Structure Deck 27=royaume de Lumière - valeur unitaire	15,00 €
. 1 Structure Deck Cyber Dragon Revolution (SD26) - valeur unitaire	15,00 €
. Tapis de jeu - valeur unitaire	20,00 €

RANG 3

. 5 Astral Pack 5 - valeur unitaire	12,50 €
. 12 Booster 53 - valeur unitaire	60,00 €
. 12 Duellist Alliance Booster 52 - valeur unitaire	60,00 €
. 1 Legendary Collection 5 - valeur unitaire	30,00 €
. 1 Malette de transport - valeur unitaire	15,00 €
. 1 Mega Tin 2014 - valeur unitaire	25,00 €
.1 Primal Origin - Deluxe Edition - valeur unitaire	35,00 €
. 1 Sac besace - valeur unitaire	15,00 €
. 1 SD 28 Georgia Rampage - valeur unitaire	15,00 €
. 10 Star Pack 2014 - valeur unitaire	15,00 €
. 1 Starter Deck 2014: Space-Time Showdown - valeur unitaire	13,00 €
. 1 Structure Deck 27=royaume de Lumière - valeur unitaire	15,00 €
. 1 Tapis de jeu - valeur unitaire	20,00 €

RANG 4 à 8

. 1Malette de transport - valeur unitaire	15,00 €
---	---------

. 1 Mega Tin 2014 - valeur unitaire	25,00 €
. 1 Sac besace - valeur unitaire	15,00 €
. 1 SD 28 Georgia Rampage - valeur unitaire	15,00 €
. 5 Star Pack 2014 - valeur unitaire	7,50 €
. 1 Starter Deck 2014: Space-Time Showdown - valeur unitaire	13,00 €
. 1 Structure Deck 27=royaume de Lumière - valeur unitaire	15,00 €
. 1 Tapis de jeu - valeur unitaire	20,00 €

RANG 9 à 14

. 1 Accessory : Legendary Card Sleeves - valeur unitaire	10,00 €
. 10 Duellist Alliance Booster 52 - valeur unitaire	50,00 €
. 1 Mega Tin 2014 - valeur unitaire	25,00 €

RANG 15-20

. 5 Duellist Alliance Booster 52 - valeur unitaire	25,00 €
. 1 Primal Origin Deluxe Edition - valeur unitaire	35,00 €

ARTICLE 6 : ACHEMINEMENT DES LOTS

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

ARTICLE 7 : JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute) uniquement sur présentation d'un RIB.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Cultura Sodival Héliopolis Bat. B2, Avenue de Magudas, 33691 Mérignac

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de participation par courrier se fera sur simple demande à la société organisatrice, sur la base d'un timbre au tarif lent en vigueur, sur présentation d'un RIB.

Il ne sera remboursé qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez la SCP Rochard - Guillou, 25 rue Chevreul, B.P. 85137, 49100 ANGERS.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à L'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :
Cultura Sodival Héliopolis Bat. B2, Avenue de Magudas, 33691 Mérignac.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Cultura Sodival, Héliopolis Bat. B2, Avenue de Magudas, 33691 Mérignac

ARTICLE 10 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Cultura Sodival, Héliopolis Bat. B2, Avenue de Magudas, 33691 Mérignac

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.